ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 756

présenté par
M. Lenormand, M. Castellani, M. de Courson, Mme de Pélichy, Mme Froger, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, Mme Sanquer, M. Taupiac et Mme Youssouffa

---

ARTICLE 8 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement met en place, d'une manière régulière, des campagnes de prévention et de sensibilisation relatives aux dispositifs des soins palliatifs, de la fin de vie et des directives anticipées auprès du jeune public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de souligner qu'il est nécessaire de doubler les efforts de l'éducation des jeunes à l'éthique et ne pas la laisser uniquement à la charge de l'éducation nationale.

En effet, alors que l'éducation à la vie sexuelle à l'école n'est pas toujours effective, et ce malgré la loi, il est indispensable de s'assurer que les informations sur les soins palliatifs, la fin de vie et les directives anticipées soient largement communiquées et expliquées auprès du jeune public.

Les campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale auprès des jeunes, pas le biais des médias et des spots publicitaires, connaissent un grand succès et permettent à tous les mineurs de bénéficier d'une présentation neutre de ces notions et comprendre leurs enjeux.

Il s'agit également d'anticiper les situations auxquelles ces jeunes pourraient être également confrontés, les aider à mieux les vivre ou du moins essayer.